



## « Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque »

Association Loi 1901 n° W143000117, SIRET 53977241800015,  
à but non lucratif et **d'intérêt général**.

Siège social : Mairie de SAINT-ARNOULT, avenue Michel d'ORNANO, 14800 SAINT-ARNOULT.  
Téléphone 06 09 83 47 76. [www.prieure-de-saint-arnoul-sur-touque.org](http://www.prieure-de-saint-arnoul-sur-touque.org)

### Objet : **Invitation à l'assemblée générale ordinaire.**

SAINT-ARNOULT le 16 novembre 2024

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine assemblée générale ordinaire de notre association qui se tiendra le :

**Lundi 16 décembre 2024 de 14h00 à 16h30, à la salle paroissiale St Vincent de Paul, 31 rue Albert Fracasse, 14800, DEAUVILLE.**

L'ordre du jour est fixé comme suit :

- Accueil
- Chronique (l'activité) 2023
- Comptes 2023 (Résultats et Bilan)  
Perspectives d'atterrissage pour 2024.
- Renouvellement des membres du conseil d'administration :  
Nous sommes 10 administrateurs pour 12 sièges et doivent être renouvelés :  
Mme ROUY Anne-Marie **pour un an**,  
M. HARDUIN-AUBERVILLE Gérard **pour un an**,  
M. LUQUET Henri, pour 3 ans.
- Montant des adhésions 2025.
- « Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. » du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque, sis à SAINT-ARNOULT 14800, M. Philippe MANDONNET, Maire-adjoint, qui a la charge de cette démarche au sein de la commune, nous informera.
- Point sur notre site internet (mise à niveau et maintenance) l'installation d'un outil statistiques en 2024.
- Point sur notre projet de « Représentation en 3 Dimensions (3D) » et ses valorisations.
- Point sur la « vie » de notre orgue « Isabel ».
- Questions diverses.

Il est très souhaitable que vous soyez présent du fait de l'importance particulière des questions traitées. Toutefois, en cas d'impossibilité, nous vous rappelons que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 11 de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'assemblée générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix.

Nous vous rappelons que les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Nos statuts ne prévoient pas de délai pour les candidatures au conseil d'administration, vous pourrez donc soumettre votre candidature jusqu'à l'ouverture du scrutin, cependant nous ne verrions que des avantages pour préparer celui-ci, à être informés de votre éventuelle candidature

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président : Gérard HARDUIN-AUBERVILLE